Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 022-212203764-20260326-20260506-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2026-05-06

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 17
votants : 19

Séance du 26 mars 2026

OBJET : **Accueil de loisirs vacances de Pâques 2026 : recrutement de deux animateurs**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 20 mars 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, PASCO G, LE BORGNE PY, ROUXEL D, OLLITRAULT S, CLEZIO P, TRENY C, RAFFRAY Y, QUERO S, LE CAER S, LE BOUFFOS R.

Absentes excusées : LE BONNIEC V. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à OLLITRAULT S.

Secrétaire de séance : ROUXEL D.

Laure Boizard, Adjointe au Maire, informe que, pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs, du personnel d'animation devra être embauché du 13 au 24 avril 2026 inclus.

Les animateurs seront recrutés sur le grade d'adjoint d'animation pour besoin occasionnel. La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 367 pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Monsieur le Maire est autorisé à créer ces deux postes occasionnels pour la période du 13 au 24 avril 2026 et à signer tous les documents se rapportant à ces embauches.

Pour copie conforme,
Le Maire,

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 31 mars 2026

Le Maire,